

DEJEPS Tennis



MONTPELLIER
FICHE 10

Cfa-sport
Méditerranée
sport
animation
tourisme



CREPS
MONTPELLIER
04 67 61 05 22
www.creps-montpellier.org

Pierre SALAMÉ
06 32 64 87 52
pierre.salame@jeunesse-sports.gouv.fr



PROFESSEUR DE TENNIS

PROFIL DU CANDIDAT

Pas de diplôme scolaire requis.
Être ou avoir été classé 15.
L'entrée en formation est conditionnée par la réussite à des tests de sélection et la signature d'un contrat d'apprentissage de douze mois minimum.

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir 18 ans.
Être titulaire du PSC1.
Présenter un certificat médical de moins de 3 mois.

TESTS DE SÉLECTION

Epreuve pédagogique.
Epreuve technique de démonstration.
Entretien de motivation.
Epreuve écrite.

Ce diplôme permet :

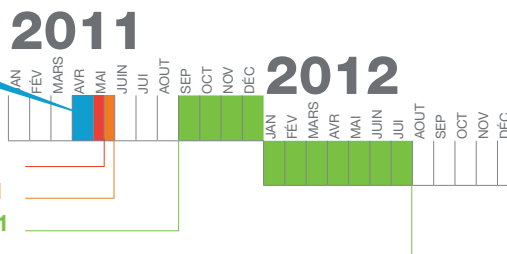
L'enseignant professionnel de tennis, titulaire D.E. J.E.P.S., est habilité à enseigner dans tous les types de structures privées, associatives ou marchandes, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou bien encore au titre de travailleur indépendant.

Il peut être amené à intervenir de l'initiation à l'entraînement auprès de tous les types de pratiquants, quelque soit leur niveau.

**JOURNÉE
D'INFORMATION
12 AVRIL 2011
18h30
au CREPS**

DATES

Inscription **10 mai 2011**
Sélections **30 et 31 mai 2011**
Début de formation **5 septembre 2011**
Fin de formation **13 juillet 2012**



Pourquoi l'apprentissage ?



CÔTÉ APPRENTI

- 1 statut de salarié ◀
- 1 formation gratuite et rémunérée ◀
- 1 diplôme + 1 expérience professionnelle ◀
- Des aides de l'Etat et de la Région ◀

CÔTÉ EMPLOYEUR

- ▶ 1 pré recrutement idéal
- ▶ 1 formation adaptée à vos besoins
- ▶ 1 investissement pour l'avenir
- ▶ Des aides financières de l'Etat, de la Région



CENTRE DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE AUX MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE